



Enquête publique Permis dit « de Salève »

Avis de Nature & Environnement en Pays Rochois

Ce n'est que fortuitement que notre association a appris qu'un projet de forages à des fins de géothermie était prévu sur notre département, cela bien que notre réseau soit vigilant par rapport à toute opération pouvant potentiellement porter atteinte à l'environnement et bien que nous participions activement à la commission eau de la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature), association dont nous sommes adhérents et qui n'avait pas non plus eu connaissance de ce projet.

Nous sommes surpris et désolés de remarquer qu'un projet aussi important ait été soumis à enquête publique en catimini en période estivale.

De plus, c'est en étudiant les documents mis en ligne sur le site de la Préfecture de la Haute-Savoie que nous avons découvert qu'une première enquête publique avait eu lieu en juillet 2014 et que nous avons eu du mal à démêler l'imbroglio entre demande de permis de géothermie profonde haute température et basse température.

Après avoir examiné les documents présentés à l'enquête publique, nous comprenons que deux demandes distinctes n'impliquent pas deux types de travaux différents. En effet, la société Fonroche/Géoforon se propose de réaliser des forages afin de vérifier si ce que supposent les connaissances scientifiques est réellement effectif. A savoir, des couches géologiques dont la température serait assez élevée pour envisager une exploitation industrielle. Ce n'est que lorsque les forages auront atteint les niveaux souhaités que la température réelle sera connue. Si la température est assez élevée, la société Fonroche/Géoforon propose d'utiliser l'énergie pour produire de l'électricité, si elle n'est pas assez importante, Fonroche/Géoforon utilisera la chaleur pour alimenter un réseau de chauffage.

Nous tenons à souligner que cette dernière utilisation pourrait induire en erreur le citoyen lambda qui pourrait assimiler la technique utilisée à celle dont s'est servi M. Martin au fond de son jardin pour chauffer sa maison et que nous appellerons « géothermie domestique ». Le projet présenté par Fonroche/Géoforon n'a rien à voir avec de la géothermie domestique réalisée à grande échelle puisque les puits atteindront plusieurs milliers de mètres.

Nous indiquons que nous ne sommes aucunement des experts et que nous représentons nos concitoyens. Il nous est apparu que ce dossier n'a pas cherché à nous donner des informations compréhensibles au commun des mortels. Et même pour des experts, le manque de précisions et le manque d'expérience de Fonroche/Géoforon en géothermie nous questionne.

Notre étonnement va au corps même du dossier

L'enquête publique porte sur une demande de permis de recherche, alors que la plus grande part du dossier traite de l'exploration et de l'exploitation, ce qui est pour le moins surprenant.

De plus, il semble y avoir un amalgame entre géothermie profonde à haute température (permis déjà sur le bureau du Ministre de l'Environnement) et basse température (enquête publique actuelle) et nous nous demandons sur quelle enquête notre avis est demandé.

Méconnaissance du terrain : une concertation avec les élus, les associations et toute personne du public aurait été un plus. La géothermie à grande profondeur n'en est qu'à ses balbutiements, l'expérience de la Société Fonroche/Géoforon nous paraît très maigre, ce qui renforce nos inquiétudes vis à vis des méthodes employées, notamment en ce qui concerne nos ressources en eau potable et les risques de séismes propres à notre région.

Les questionnements de Nature & Environnement en Pays Rochois

Pollution de l'eau

Nous sommes inquiets par rapport à la composition des fluides utilisés, ceux-ci pouvant, par accident (mauvaise manipulation, séismes ou glissements de terrain, etc.) s'infiltrer dans les nappes phréatiques.

De même, les risques d'infiltration d'eau issue de grande profondeur (salée, chargée de métaux lourds, voire d'éléments radioactifs et polluants...) sont potentiellement possibles. Nous rappelons ici que notre région est la plus grande réserve d'eau douce d'Europe.

Le demandeur dit en substance qu'il n'y a pas de risques pour les eaux d'Evian et Thonon, situées à plus de 20 km. Mais il prend tout de même une précaution : ne pas forer sur le bassin versant de la masse d'eau correspondante. Mais qu'en est-il des risques d'infiltration des produits de forage et d'eau salée par des fissures transversales ? La distance de 20 km est-elle à cet égard suffisante et surtout maîtrisée ?

En ce qui concerne les quelques 200,000 habitants concernés par les forages, le demandeur s'engage uniquement à épargner les périmètres de protection rapprochés des captages. Nul part dans le dossier nous n'avons relevé une définition de ces périmètres rapprochés, ni leur étendue. Et pourquoi faire une différence entre les eaux de Thonon/Evian et celle utilisée par la population, y-a-t-il deux poids deux mesures ?

Risques de séismes et mouvements de terrain

Ils ne nous semblent pas avoir réellement été pris en compte, alors que notre région est connue pour sa sismicité. La technique de rupture envisagée pour les forages n'est pas vraiment explicitée et pour des non experts, elle s'apparente à une fracturation.

Pollution de l'air

Les routes de notre département sont déjà saturées et la vallée de l'Arve est soumise à un Plan de Prévention de l'Atmosphère (P.P.A.).

Un surcroît de circulation de poids lourds même ponctuelle entraînerait une augmentation de la pollution.

Dans le dossier nous relevons, page 47, que des torchères permettraient de brûler sur place les dégagements d'hydrocarbures gazeux qui s'échappent lors des forages. Le P.P.A. ne serait alors pas respecté. Quelle serait la réaction de nos concitoyens à qui on demande des efforts (pas d'écobuage, pas de feu de jardin, vitesse limitée lors des alertes pollution, etc.) ?

Malgré les assurances données, sans grande précision, par Fonroche/Géoforon, la remontée de radon nous inquiète.

Pollution du sol

La composition précise des fluides utilisés lors des forages n'est pas indiquée. Si ces fluides sont polluants, ils risquent de s'infiltrer dans les fissures naturelles ou occasionnées par les forages. Entraînant une pollution de surface par ruissellement des eaux remontées et infiltration dans le sol.

Le risque de modification biologique des sols ne semble pas avoir été pris en compte.

Le demandeur n'a pas pris en compte la problématique de notre département concernant l'artificialisation des sols lors de la construction des plate-formes. Nous ne connaissons leur nombre qu'après les recherches. Deux plate-formes de 6000 m² ne semblent pas trop gênantes, mais combien y en aura-t-il en réalité ? De plus, la construction d'une usine de production d'électricité serait aussi dévoreuse d'espace, alors que notre région est déjà très impactée par l'urbanisation.

Nous rappelons que la Haute-Savoie est une région touristique.

Et encore

L'impact sur la faune et la flore aurait mérité d'être plus développé. Nous ne savons rien sur le respect des corridors biologiques.

Nous n'avons rien trouvé concernant les zones humides.

Les impacts dus au bruit la nuit nous paraissent avoir été minimisés, cf. page 171. Niveaux semblables à ceux de Paris.

Le document est intitulé « non confidentiel », y aurait-il un document « confidentiel » ?

Un dossier qui ne donne pas l'apparence de professionnalisme

Les manquements du dossier

- Le CERN n'est mentionné nulle part
- Les tunnels routiers du Mont Sion et du Vuache ont été ignorés
- Nous avons appris qu'un forage en Suisse (Thonex) avait été effectué et que les résultats n'étaient pas à la hauteur des attentes (température ne dépassant pas les 70°)
- Les prévisions d'augmentation de la population n'ont pas été prises en compte et, donc, en corollaire, l'augmentation des besoins en eau potable.
- Pas de mention de l'établissement d'un état zéro de l'eau des 72 communes concernées, afin de pallier à toute polémique en cas de pollution.
- Aucune mention des noms des partenaires allemands et des lieux forés en Allemagne.
- Quelles mesures seront prises pour la sécurité des habitations à proximité des forages ?

Des imprécisions

En cas de pollution ou d'accident, il est prévu le versement d'un capital selon les « normes en vigueur », termes bien trop flous à notre avis.

Nous aurions préféré l'engagement d'un versement d'une rente en rapport avec la gravité de l'événement et cela dans une échelle de temps.

Une pollution, par exemple, pouvant durer plusieurs années ou obliger les communes touchées à procéder soit à la recherche de nappes saines ou à l'achat d'eau potable pour fournir la population touchée.

En ce qui concerne les sites classés, le Lac d'Arenthon et les grottes d'Archamps ont été oubliés, les tilleuls d'Eteaux ont été coupés depuis longtemps.

Flou sur les assurances.

Page 31 : « *Si les conditions géologiques ou si la répartition des acheteurs chaleur ne le permet pas, alors le développement de la production se fera en sites séparés donc sur 3 à 6 sites différents* ». Cela entraînerait la multiplication des forages, et donc la multiplication des risques

Page 42 : Sites recensés sur la base de données BASOL. Dans le texte, il en est recensé 2 sur le Permis du Salève. Or, le tableau 9 et la figure 42 en présentent 7.

Page 53 : On parle des énergies, mais pas de trace des réseaux (ex : centrale électrique de Cornier) .

page 92 : Le tableau 11 concerne les départements 07, 26 et 30. Il s'agit probablement d'un mauvais copié-collé.

Page 143: « *Par conséquent, le programme des travaux qui seront mis en œuvre devra tenir compte de ces objectifs et prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les impacts sur les réserves en eau* ». Le demandeur admet donc explicitement qu'il y aura des impacts puisqu'il ne propose que de les réduire.

Page 181 : Aucun détail sur la nature des bâches des bassins et de leurs soudures.

Page 182 : Aucune explication sur ce que sont les aquifères sensibles.

Déblais et boues issus du terrassement de la plate-forme. Comment seront-ils traités ?

En ce qui concerne l'étanchéité des cuves et la composition des produits utilisés, il n'y a pas de mesures précises. Pas de précision sur la nature des eaux à recycler (celles des forages ou autres).

Protection contre la corrosion : pas d'indication de durée de vie, de l'épaisseur des manchons et, en cas de séisme, rien ne semble prévu.

Lettre de Géoforon du 13 mai 2013 au Ministère : « Notre volonté est de développer un pôle d'énergie renouvelable auvergnat.... ». Encore un copié-collé ?

La formule souvent répétées de « règles de l'art » n'est pas rassurante, vague et peu professionnelle quand il s'agit de tels travaux.

Utilisation de l'eau : nous notons dans le document de l'ADEME que la stimulation par voie hydraulique ou chimique lors de la mise en service des forages consomme entre 5.000 et 15.000 m³ d'eau par forage. Qui paiera l'eau utilisée ? Qui en paiera le traitement ?

Qu'est ce qui est prévu en cas de pénurie ?

Remise en état des terrains improductifs :

- rien sur la problématique des plantes invasives.
- quels délais : le propriétaire devrait avoir un document écrit lui assurant une date limite de remise en état.
- dédommagement du propriétaire, selon « les normes en vigueur », normes à ce jour ou à venir ? Tout peut changer au détriment du propriétaire du terrain.
- surveillance des puits rebouchés : par qui, à quel rythme, comment ?

Routes utilisées par les camions : qui va payer leur entretien, qui financera la construction de routes supplémentaires ?

Les annexes figurant dans le dossier concernent surtout le solaire.

Qu'est-ce qui nous assure que les prix de l'énergie géothermique seront compétitifs, on a vu ce qu'il en est du solaire. Nous n'avons aucune garantie. Les investissements sont très lourds et il devra y avoir un retour sur investissement pour Fonroche/Géoforon qui n'est pas un mécène, même avec les subventions reçues par cette société.

Pourquoi cette entreprise dépose-t-elle des permis sur toute la France, et pourquoi avoir juste créé une filiale sur notre territoire (avec un capital aussi faible) ?

Et en cas de liquidation judiciaire, ça se passera comment ?

Les problèmes de pollution survenus à Lanthenay et à Corcelles, nous incitent à la méfiance, quant à un état zéro de la qualité de l'eau avant les forages, afin d'éviter tout litige. Quant aux risques géologiques, nous nous posons des questions après les événements survenus à Soultz-les-Forêts, Bâle, Stauffen et St Gall.

Dans les questions/réponses concernant l'éventuelle découverte de gaz de schistes, la réponse page 15 est bien floue et nous incite à une grande méfiance.

De même, pour ce qui est du remplacement du nucléaire par la géothermie, aucune preuve de ce qui est avancé (page 23).

L'avis de Nature & Environnement en Pays Rochois

Nous estimons que la géothermie peu profonde est suffisante pour produire de la chaleur. Le rendement en électricité de la géothermie profonde est faible (environ 10 %).

Faire des forages n'est pas anodin, ils peuvent compromettre la ressource en eau et entraîner des risques sismiques.

Notre association estime que la géothermie est une piste qui permettrait la transition énergétique actuellement en cours de réflexion. Par contre, la façon dont a été traitée la demande de Fonroche/Géoforon ne nous permet pas d'appréhender le sujet convenablement. En effet, l'information n'a pas été à la hauteur du sujet (mise en place des enquêtes publiques en catimini au cours de l'été, pas de réunions d'information publiques...).

Par ailleurs, la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, il serait plutôt souhaitable de travailler en ce sens plutôt que de faire des projets non maîtrisés et risqués.

En conséquence, Nature & Environnement en Pays Rochois émet un avis défavorable concernant le projet de recherche en géothermie profonde.

Pour Nature & Environnement en Pays Rochois,

Claudine CHEREZE
Co-présidente,

Christine SUARD
Co-présidente,

ANNEXES

- 1. Bonneville – La géothermie devant le conseil municipal : le sujet qui interroge et dérange (Le Dauphiné Libéré 05/09/2014)**
- 2. Géothermie : la FDSEA veut un moratoire (Le Dauphiné Libéré 18/09/2014)**
- 3. Pays Rochois - Les élus restent prudents concernant les études de géothermie et le permis de recherche en géothermie (Le Dauphiné Libéré 20/09/2014)**
- 4. Tremblement de terre à St Gall (Swissworld)**
- 5. Séisme à Bâle (Swissworld)**
- 6. Soultz-les-Forêts : de multiples séismes (Blog de l'ADIR)**
- 7. Lanthenay, Corcelles, des pollutions non assumées**
- 8. Lochwiller menacé de disparition (Le Parisien)**
- 9. Staufen, le sol se soulève (Libération)**
- 10. Strasbourg : la géothermie réchauffe le débat (20 minutes)**
- 11. La géothermie profonde (La Recherche n°438)**
- 12. La géothermie (ADEME)**